



Le lundi 9 décembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1,7 millions d'euros pour la qualité de vie des étudiants : le bilan 2024 de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) dévoilé par le Crous de Nantes Pays de la Loire

Grâce à la CVEC, des initiatives visant à renforcer la qualité de vie des étudiants sont financées dans des domaines clés tels que l'accueil, la culture, la santé, le sport et le soutien social. En 2024, 1,7 million d'euros ont été mobilisés par le Crous de Nantes Pays de la Loire au profit des étudiants de la région.

« La Contribution de Vie Étudiante et de Campus permet de concrétiser de nombreux projets destinés à améliorer le quotidien des étudiants dans les établissements et sur les campus. Je tiens à remercier les établissements, partenaires, associations étudiantes et équipes du Crous pour leur engagement en faveur de la qualité et de la diversité des initiatives proposées tout au long de l'année. »

Nathalie Boursier, Directrice générale du Crous de Nantes Pays de la Loire

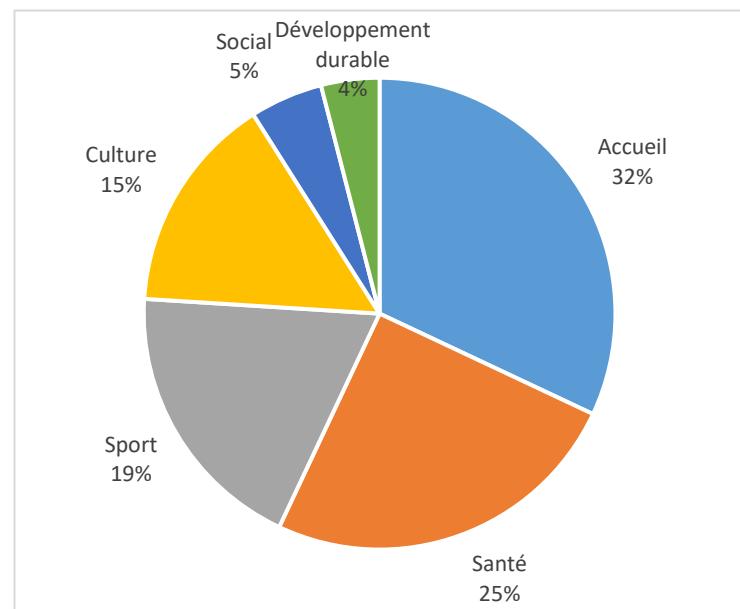
L'accueil des étudiants, premier domaine de financement de la CVEC

Les projets financés par la CVEC du Crous de Nantes Pays de la Loire visent l'ensemble des étudiants, tous établissements d'enseignement supérieur confondus, avec une attention particulière portée aux publics les plus fragiles comme les primo-entrants dans le supérieur et les étudiants boursiers.

Accueil (32 % des financements)

L'accueil représente le premier poste de dépense, avec des projets variés comme l'aménagement d'espaces de vie ou encore la distribution de kits de rentrée.

- **EXEMPLE :** À Laval, la salle de convivialité de la résidence universitaire Robert Tatin a été repensée en collaboration avec les résidents. Les étudiants ont activement participé à la décoration, au choix des équipements et à la réalisation d'une fresque murale, faisant de cet espace un véritable lieu de partage.



Santé (25 % des financements)

La santé est le deuxième domaine d'intervention, avec des actions de prévention (addictions, dépistages), des dispositifs de soutien psychologique et des formations aux gestes de premiers secours.

- **EXEMPLE :** Depuis 2022, une antenne du centre de santé de Nantes Université est ouverte à La Roche-sur-Yon. Elle offre des consultations en médecine générale, gynécologie, nutrition et accompagnement social. Ce service, financé par la CVEC, répond aux besoins des étudiants yonnais en matière de soins de proximité.

Sport (19 % des financements)

Le domaine du sport finance des aménagements sportifs, des cours et des tournois.

- **EXEMPLE :** Durant l'été 2024, en partenariat avec la Ligue régionale du sport universitaire, des activités sportives ont été organisées dans les Cités U' de Nantes et Angers. Les étudiants ont pu s'initier à diverses disciplines (basket, aviron, canoë...) et participer à des ateliers santé animés par des diététiciens et des spécialistes.

Culture (15 % des financements)

Le domaine de la culture concerne des événements culturels comme des concerts, des ateliers artistiques ou encore des événements de rentrée.

- **EXEMPLE :** La troisième édition du Festival FAUVES, organisée du 2 au 17 octobre 2024 par le Crous et le TU-Nantes, a mis en lumière une cinquantaine d'artistes émergents. L'événement a également valorisé les projets artistiques portés par des étudiants tout au long de l'année (danse, théâtre, musique...).

Social (5 % des financements)

Le domaine du social vise à soutenir les étudiants dans leur quotidien à travers des ateliers et des campagnes de sensibilisation ou de prévention.

- **EXEMPLE :** À Nantes et Angers, des ateliers pratiques ont été organisés auprès des résidents des Cités U' et Résidences U', allant de cours de cuisine économique et diététique à des formations sur la gestion financière. D'autres initiatives, comme des ateliers de fabrication de produits écoresponsables, ont également permis de promouvoir des pratiques durables et accessibles.

Développement durable (4% des financements)

Enfin, le domaine du développement durable concerne les actions qui favorisent les économies d'énergie ou la sensibilisation des étudiants aux écogestes, comme des ateliers pédagogiques sur la réduction des déchets ou l'installation de poubelles de tri sélectif dans les établissements.

- **EXEMPLE :** À Nantes, l'association Nantes Ville Comestible organise des ateliers pédagogiques deux à trois fois par mois au jardin partagé de la Cité U' Fresche Blanc. L'association propose des sessions collectives de jardinage avec les résidents, ainsi que des ateliers gratuits pour les jardiniers : cuisine végétarienne de saison, recettes anti-gaspillage, compostage, bouturage, création d'hôtels à insectes...



Salle Résidence U' Robert Tatin – Laval



Festival FAUVES 2024 – Nantes



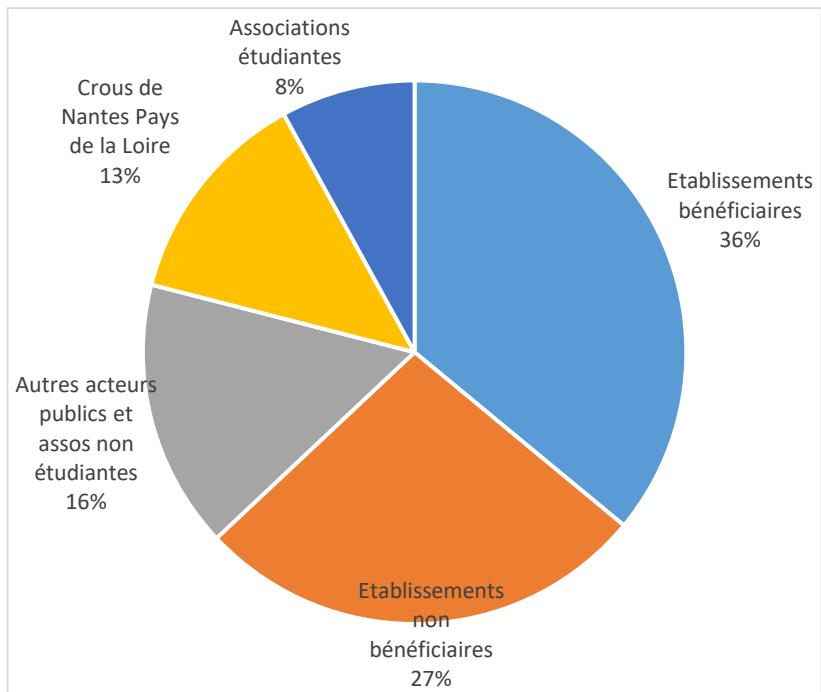
Jardin partagé Fresche Blanc - Nantes

Un réseau mobilisé pour la qualité de vie étudiante

Les fonds de la CVEC financent des projets portés par divers acteurs :

- 36 % pour les établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires de la CVEC,
- 27 % pour ceux non bénéficiaires,
- 16 % pour les autres acteurs publics et associations non étudiantes,
- 13 % pour des projets pilotés directement par le Crous de Nantes Pays de la Loire,
- 8 % pour les associations étudiantes.

Ce maillage de collaborations permet d'assurer le financement d'une grande diversité d'initiatives au service des étudiants.



Qu'est-ce que la CVEC ?

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est une contribution financière obligatoire, instituée par la loi "Orientation et réussite des étudiants", due par les étudiants et collectée par les Crous. D'un montant de 103 € pour l'année universitaire 2024-2025, les étudiants boursiers en sont exonérés.

Elle permet de financer des projets variés liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude. La CVEC est généralement payée au moment de l'inscription et est obligatoire pour bénéficier de certains services, comme l'accès à la sécurité sociale étudiante.

Le Cnous (Centre national des œuvres universitaires) est chargé de collecter et de distribuer la CVEC aux 26 Crous et aux établissements d'enseignement supérieur. Chaque Crous touche entre 7 et 15% du montant annuel de CVEC perçu. Les établissements d'enseignement supérieur perçoivent un montant proportionnel au nombre d'étudiant. Les Etablissements Non Bénéficiaires (ENB) sont les établissements trop petits pour percevoir la CVEC.

A propos du Crous de Nantes Pays de la Loire :

Le [Crous de Nantes Pays de la Loire](#) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Il offre aux étudiants un accompagnement social global et gère les aides financières, annuelles ou ponctuelles, accordées aux étudiants. Le Crous met à disposition des étudiants plus de 8 997 logements dans 44 Cités U' et Résidences U' en Pays de la Loire. En outre, le Crous se mobilise pour offrir une restauration de qualité et à tarif social à tous les étudiants avec ses lieux de restauration. Le Crous accompagne également les initiatives étudiantes, propose une action culturelle exigeante et mène une politique volontariste pour dynamiser et animer les lieux de vie étudiante.

Au service des 151 685 étudiants et des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Nantes, le Crous est présent dans les 6 agglomérations où sont inscrits 95% des étudiants de la région : Nantes, Angers, Le Mans, Laval, La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Alexandre Héligon

06 89 36 29 85

responsable.communication@crous-nantes.fr